L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, NO. 73 RUE [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS, [illegible]

JEUDI, MAI [illegible] 1873

FRANCE.

Assemblée Nationale.

SÉANCE DU 24 MAI 1873.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

SÉANCE DU MATIN.

La séance est ouverte à neuf heures un quart.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. de Chantrove de Fondine, l'un des secrétaires, est adopté.

INTERPELLATION.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. le Président de la République dans la discussion de l'interpellation [illegible] de récentes modifications [illegible] de la politique intérieure du gouvernement.

M. le président.—La parole est à M. le Président de la République.

DISCOURS DE M. THIERS.

M. le Président de la République.—L'Assemblée comprendra fait l'honneur de m'adresser ici [illegible] cette tribune [illegible] entière moment.

Si quelque [illegible] des explications à la Chambre et au pays [illegible] dans [illegible] hier. C'est moi assurément [illegible] et je ne suis pas le seul responsable, car si je n'en suis pas le seul responsable, [illegible] en effet, refusé à des collègues dévoués à la même tâche que moi une responsabilité qui atteste leur influence,—si je ne suis pas seul responsable, le principal coupable, puisqu'il y a un coupable,—je le dis devant la Chambre et le pays, c'est moi. (Très bien! très bien! à gauche.)

Je ne crains pas de porter cette responsabilité devant vous, devant le pays et devant l'Europe qui m'écoutent. Oui, s'il y a un coupable, c'est moi; je n'hésite pas à le déclarer, et je viens m'expliquer avec entière franchise, avec une conscience honnête et d'un cœur dévoué. (Vifs applaudissements à gauche.—Mouvements sur d'autres bancs.)

M. le président.—Je rappelle à l'Assemblée que M. le Président de la République dont seul prendre la parole dans cette discussion. Toute interruption serait donc non seulement une infraction à l'ordre, mais une illégalité. (Très bien! très bien!)

M. le Président de la République.—J'ai raison il y a quelques mois quand, à la commission des Trente, je discutais pour que le Président de la République pût intervenir dans la discussion des interpellations. J'aurais voulu être écouté davantage quand je désirais abréger les débats dont vous avez peut-être à souffrir cette discussion.

Je répète dans cette occasion solennelle, je considère comme spécialement dirigé contre moi l'attaque à laquelle je réponds; et bien que, dans mon opinion, il y ait plus sage et plus patriotique d'attendre ces semaines, car dans cinq semaines, l'étranger évacuera notre territoire, je n'ai pas hésité à accepter le défi que mes adversaires, seulement il ne faut pas qu'on en fasse une situation qui n'est pas du ressort.

On a vu quelquefois les ministres s'attacher à conserver le pouvoir jusqu'au dernier moment, je ne les en blâme pas, car l'ambition est légitime chez les hommes qui, [illegible] les ont dévouées. Telle n'est pas ma position; je ne suis pas un ministre qui a désiré le pouvoir dans des conditions ordinaires, et qui cherche à le prolonger.

J'y ai été appelé dans les circonstances les plus graves de notre histoire. Je ne l'ai pas recherché; j'en étais épouvanté. C'a été de ma part un acte de dévouement que de l'accepter. Je l'exerce abreuvé d'amertume; je le conserve encore pour cette discussion. Mais sachez-le bien: c'est à moi que votre vertu s'adressera, et non pas seulement aux ministres qui me soutiennent avec loyauté.

Voyez donc, je le résultat de la décision que vous allez prendre. Maintenant, je vais m'expliquer avec la franchise que vous nous devons les uns aux autres. (Approbation à gauche.)

Cette politique, qu'on vous a dépeinte comme une politique à double face, [illegible] tantôt à un côté, tantôt à un autre, [illegible] vous et non des faits, cette politique nous ne l'avons pas choisie, elle nous a été imposée par la situation des choses.

Notre mérite est d'avoir obéi à la nécessité. Soyez à ce qu'était la situation du pays quand vous nous avez remis le pouvoir. [illegible] par l'étranger au Nord, au Midi par la démagogie, sans [illegible] ment, sans finances, sans armée. Et le plus grand de nos maux c'était la division. C'est de part et d'autre [illegible] qui a fait dégager un Gouvernement.

Regardez-vous vous mêmes et voyez dans quelles divisions vous êtes ici. Croyez-vous tels que le Gouvernement soit facile dans de tels [illegible] avoir cette unité [illegible] vous ni dans le pays?

Permettez-moi de définir votre situation, qui n'est pas dans la même proportion celle du pays. (Très bien! à gauche.)

Il y a d'abord une grande division qui [illegible] à le troubler; les uns veulent la Monarchie, les autres la République.

Il serait étrange que dans un pays dont la monarchie a fait pendant des siècles la gloire et la prospérité, elle ne conservât pas de fidèles représentants. Je suis donc loin de les blâmer; mais ici d'autres sont pour la République. Si vous avez raison de vous effrayer de la République, dans la mesure de la sagesse, non de la passion, les partisans de cette forme de gouvernement ont bien aussi le droit de croire que le monde, quand la démocratie [illegible] à pleins bords, la République doit être désormais la forme dernière du gouvernement dans notre pays.

Nous sommes sous le poids de cette situation; [illegible] qu'on touche à ce grave sujet en se divisant ici en portions égales; vous l'avez bien vu, ces jours derniers. A propos de nous si respectables de MM. Martel et de Larcy.

Mais cette grande division est-elle la seule?

Non. Il y en a d'autres. La maison de Bourbon est divisée depuis la Révolution. Cette terrible Révolution, qui a fait tant de bien mêlé de tant de mal, a créé une troisième dynastie par la guerre. De ce côté de l'Assemblée je trouve donc des conservateurs, mais j'y trouve aussi trois dynasties.

D'un autre côté, y a-t-il une seule République? Non. Il y a des hommes qui comprennent très bien les conditions de la République, les causes qui l'ont fait échouer, qui se disent que, pour réussir, la République doit se faire non pas alarmante, mais rassurante. (Applaudissements à gauche.)

On dit que le pays n'est pas républicain. Oui, dans les classes élevées, préoccupées de l'ordre, il y a des appréhensions, des répugnances; mais dans les masses, la République a une immense majorité. (Dénégations à droite—Applaudissements à gauche.) Je ne veux blâmer aucune opinion, mais si les masses sont ce que vous pensez, vos alarmes ne sont pas fondées. Pourquoi vous effrayez-vous si les masses sont [illegible] vous? (Très bien! très bien! à gauche.—Bruits divers.)

Si vous voulez dire que la masse est [illegible] vous avez raison; mais, en ce moment, il est indéniable que le nombre incline à la République.

Il y a donc dans le parti républicain des hommes assez sages pour comprendre que le sort de la République est attaché à cette condition que, au lieu d'effrayer le pays, elle le rassure. Ces hommes qui poussé la raison jusqu'à admettre que la République demeurât entre les mains d'hommes que recommande un passé conservateur.

Mais il y en a d'autres qui pensent différemment et qui compromettent gravement, en effet qu'elle doit être patiente et attendre que le temps se soit prononcé pour elle, ils croient possible et désirable que la République soit exclusivement aux mains des républicains. Ils ont avec cela des doctrines qui alarment le pays.

Il y a donc trois dynasties d'un côté, et d'un autre deux républiques.

Chacun nous dit: Voyez comme moi, gouvernez dans mon sens.—Mettez-vous avec nous, nous vous suivrons.—Je remercie ceux qui me font cette offre; mais je crois, qu'il y a à côté d'eux des hommes [illegible] en nombre égal, et qui ont les mêmes prétentions.

De la [illegible] le principe de ma conduite et de celle de mes collègues. Ce qu'il fallait au pays, ce n'était pas un gouvernement qui, inexorable devant le désordre, fût, après le combat, calme, impartial, conciliant. Ce n'est pas là un gouvernement à double face. C'est celui d'hommes éclairés. Si nous avions fait un gouvernement de parti, le repos public n'aurait pas duré longtemps. (Applaudissements à gauche.)

Nous avons délaissé cette politique; il y a plus de courage à la suivre qu'il n'en aurait fallu pour obéir à un seul parti. (Très bien! très bien!)

Cette impartialité n'est pas du scepticisme. Je ne suis, par nature, sceptique en politique, ni en philosophie; je crois seulement qu'un gouvernement de parti serait désastreux pour le pays.

Notre politique, ainsi définie, avait une double tâche à accomplir: d'abord une tâche urgente,—faire la paix, réorganiser le pays, dégager le territoire,—et une tâche d'avenir, de prévoyance, qui consiste à vous diriger vers une forme de gouvernement, je ne dis pas éternelle, mais durable.

Un mot sur la tâche d'urgence.

La seul mot vous rappeler en peu de mots quelle était la situation, non que je veuille faire appel à votre reconnaissance, [illegible] je connais les hommes,—je ne demande que la justice. Je ne crains pas pour ma mémoire. Je fais défaut devant le tribunal des partis; mais je ne crains pas celui de l'histoire. (Vifs applaudissements à gauche.)

Je rappelle brièvement les faits.

Quatre cent mille hommes occupaient le nord de la France jusqu'à la Loire. Deux armées menaçaient Bordeaux et Lyon. Des moyens de résistance? Il en existait, je ne pouvait y croire, mais il n'y en avait pas. Poursuivre la guerre était donc un acte insensé. Il fallait faire la paix.

Nous n'avions plus ni l'armée, plus de crédit; ses finances consistaient en quelques sources de la Banque; les impôts ne venaient plus au Trésor. L'anarchie était partout; la démagogie disposait des villes et [illegible] de Paris. Le désespoir [illegible] dans les âmes et parmi vous la division. Rappelez-vous nos justes alarmes à cette époque: je vous ai dit alors: Si nous vous livrons tous à nos passions de partis, [illegible] nos finances, [illegible] du territoire? Non.

Je vous ai donc supplié de déposer [illegible] votre jugement.

[illegible] Vous nous avez [illegible] lois; [illegible] comment [illegible] pour [illegible] nous avons [illegible] gouvernement [illegible] nous avons [illegible] notre politique, [illegible] jugés un [illegible] régénérant quand on [illegible] avant [illegible] connaître.

Quel est la politique conservatrice? Elle se reconnaît à des signes certains. En voici les principaux: D'abord, puisque c'est la souveraineté nationale qu'il faut organiser, il faut avant tout épurer il faut faire une loi électorale. Dans notre opinion, il n'est pas possible, aujourd'hui, de porter atteinte au suffrage universel. J'en connais les inconvénients; j'ai été, et je ne le nie pas, l'un des auteurs de la loi de 31 mai; mais je crois impossible de renouveler cette tentative. Essayez une fois, je ne suis pas l'auteur du suffrage universel, c'est un écrivain législatinate qui l'a présenté, c'est le grand Bonaparte qui l'a [illegible] Vous ne pouvez rien.

[illegible] gouvernement impartial [illegible] suffrage universel, mais il faut le régler, le moraliser, l'épurer. Faute de certaines précautions, on ne sait pas qui vote, si c'est un citoyen ou un malfaiteur.

Les sources de la représentation nationale épurées, comment faut-il constituer cette représentation? Il faut la diviser en deux Assemblées. Je ne sais pas une République dans l'antiquité ou au moyen âge qui ait voulu remettre le sort du pays à une Assemblée.

Il faut organiser le gouvernement comme Dieu a organisé l'âme humaine: à côté des instincts qui entraînent il a mis la raison qui arrête; il faut que de même le gouvernement soit entraînable et soit en même temps retenu par la raison.

Quant au pouvoir exécutif, nous avons cru, après les exemples de l'histoire et les leçons de l'Amérique, qu'il ne fallait pas, à côté de deux chambres qui discutent, un gouvernement divisé qui discute aussi, qu'il ne fallait pas des directoire, mais un président de la République. Je n'ai pas examiner de noms; il n'est pas question du mien; il n'en sera pas question.

En cas de conflit entre les deux pouvoirs, qui le fera cesser? Voilà la question souveraine.

Je suis aujourd'hui devant une Assemblée unique. Des conflits ont failli s'élever et je pourrais citer les occasions où, pour faire cesser le conflit, j'ai dû céder en m'humiliant, moi-même.

La loi: dès le moment où, révolté tous mes instincts de bon sens (Bruyante hilarité à gauche); cependant, je l'ai acceptée. Je ne dis pas, me dirait-on, elle fera naître l'accord entre nos [illegible]. Je me suis trompé; cet accord, je ne l'ai pas obtenu.

Je répète donc, qu'en cas de conflit, il faut placer quelque part le pouvoir de dissolution; c'est, à mon avis, à faire prévaloir ce principe que consiste la vraie République conservatrice.

Ce loin rencontrent des adversaires de deux côtés. Le jugement: Vous nous faites une République, nous ne le voulons pas; nous voulons que l'Assemblée conserve son pouvoir constituant, et; la Providence aidant, peut-être pourrons-nous tôt ou tard satisfaire nos ceux objections. Les autres disent: Nous ne voulons plus de l'Assemblée actuelle, nous voulons une Assemblée constituante, ils pensent que celle-ci sera de leur avis et fera la République qu'ils préfèrent.

Je réponds aux uns: Nous savons qu'il faut constituer; nous savons que la République conservatrice, et aux autres: Nous ne voulons pas à l'avenir pour des intérêts qui nous sont si chers; nous ne contestons ni l'équipage ni la durée des pouvoirs de l'Assemblée; mais disons qu'elle organise la République.

Nous avons fait un acte conservateur en vous apportant les lois qui vous sont soumises. Nous avons fait [illegible] Faites le sacrifice de voter la seule forme de gouvernement qui soit possible, et aux autres: Au lieu de vouloir comme vous la dissolution de cette Assemblée, nous vous lons qu'elle dure assez longtemps pour faire les lois de la République conservatrice.

Les élections n'ont pas été toutes de la nature de celles qui rassurent le pays. Je ne veux pas,—ce serait inconvenant de la part de nos nouveaux collègues,—discuter la qualité de leur candidature et de leur élection. Je dirai seulement que je suis loin de trouver ces élections aussi alarmantes qu'on affecte de le dire ou qu'on le croit réellement.

Je ne m'aveugle pas sur les dangers de l'avenir. Mais je sais que les élections partielles sont souvent mauvaises,—on appelle mauvaises celles qui troublent vos convictions,—parce que les conservateurs sont plus portés encore à l'abstention quand les élections ont moins d'importance. Je suis donc rassuré. Je crois que mesures pour ne pas me tromper—vos les élections générales n'auront rien d'alarmant.

Des difficultés se présenteront assurément; elles sont inévitables. N'ai-je pas dû ici même faire les plus grands efforts pour maintenir certaines dispositions conservatrices, pour conserver l'impôt sur le revenu, pour obtenir ainsi que du service dans l'armée au lieu de trois; pour vous faire revenir de cette séance tenante, sur un vote qui attribuait aux maires universel la nomination des maires des grandes villes?

Le repos, dans ce siècle-ci, le repos des pays qui ne sont pas libres ne nous est pas destiné; nous ne le trouverons ni pour moi les difficultés qu'ont traversé l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative, on ne s'effraie pas si facilement de l'avenir.

J'ai pour maxime qu'il faut tout prendre au sérieux, mais rien au tragique. Quant à moi, je ne désespère pas de l'avenir du pays, surtout quand je vois que ce sont nos divisions qui écartent le suffrage universel, quand je vois des candidats qui ne veulent ni monarchie, et qu'on préfère parce qu'on les croit fixés sur la forme de la République. Je suis donc persuadé que quand la question sera tranchée, une majorité se déclarera, et du reste nous avons apporté une garantie: c'est une deuxième Chambre et le pouvoir de dissolution.

Quand vous aurez cherché à épurer les sources de la représentation nationale, que vous aurez deux Chambres dont une aura le pouvoir de résistance, je crois que vous aurez un gouvernement conservateur, ferme, en un gouvernement conservateur, ferme, en je vous dirai: Apportez un autre remède, je le discuterai.

Quant à moi, je ne vois pas d'autre moyen que la dictature; je sais bien que tous ceux à qui on la donnerait l'accepteraient. (Rires.) Oh! la dictature, elle n'est vée! Vous lui avez abandonné la solution de toutes les questions qu'il y a-t-elle fait? le pays était tombé en 1815 avec [illegible] comment est-il tombé en 1870? (Applaudissements bruyants à gauche.)

Ayons donc recours aux moyens légaux. La dictature des grands hommes vous perd. Celle des petits ne vous perd pas moins, mais il y a en moins la gloire. (Bruyants applaudissements à gauche.)

Le politique conservatrice est celle qui, se plaçant entre les extrêmes qui ne veulent ni se pousser ni se [illegible] inexorable pour le désordre matériel. Que dirait-on si chez nous on avait le temps de détruire les boutiques comme chez nos vainqueurs? Chez nous, celui qui tenterait d'enfoncer une boutique expirerait avant d'avoir pu le faire. L'ordre matériel est donc assuré. On le défalque! c'est quelque chose cependant que d'en jouir.

On nous a même dit hier que nous allions être les protégés du radicalisme, on nous a même prédit une triste fin, on a même dit encore qu'il est malheur d'être vieux, mais nous ajouterions le ridicule. Qu'un homme qui serait resté à son pays, pendant une longue vie, de signalés services, montrât une telle sévérité, je le comprendrais. Je n'en remercie pas moins celui qui a dit cela. Mais je lui rendrai la pareille. De majorité, il n'en aura pas davantage; lui aussi, il sera un protégé, il aura une protection que l'ancien duc de Broglie aurait repoussée avec horreur: il sera le protégé de l'empire. (Acclamations bruyantes à gauche.—Mouvement prolongé.)

M. le président.—Conformément à la loi du 13 mars 1872, la séance doit être levée après que le Président de la République a été entendu, et la discussion n'est reprise qu'à une séance ultérieure. L'Assemblée a donc à décider maintenant à quel moment aura lieu cette séance ultérieure.

Voix diverses.—A deux heures!—A une heure!

L'Assemblée, consultée, décide que la séance aura lieu à deux heures.

La séance est levée à onze heures et demie.

L'ERREUR DE M. THIERS.—M. Thiers avait l'ambition d'attacher à son nom la gloire d'avoir mené à bonne fin l'œuvre de la libération du territoire, mais cette gloire lui a échappé. La veille de la crise, *La Liberté* lui signalait ainsi son erreur de tactique:

La prudence traçait à M. Thiers sa ligne de conduite. Décidé qu'il est avec raison à conserver jusqu'au bout l'œuvre de la libération du territoire, décidé à éviter jusqu'à toute crise, le président de la République que devait user de tous les moyens de transactions possibles avec la droite et les centres, pour faire aux discussions irritantes, qu'il lui fallait, jusqu'au terme de patriotique que M. Calmir Périer aurait dû seulement contribuer, en refusant un portefeuille, et venir ainsi en aide à M. Thiers.

—On lit dans la *Gazette la Croix*:

Dans quelques districts du nord du Schleswig, on répand depuis quelque temps des bruits qui ont évidemment pour but de semer la crainte et la défiance parmi la population ignorante. C'est ainsi que le 16 mai des groupes très nombreux de femmes se sont formés devant les écoles catholiques d'Antoniechhütte, pendant les heures d'enseignement et se sont manifestaient la plus grande terreur. Aux questions qu'on leur fit, elles répondirent qu'elles étaient venues surveiller les écoles, parce que le gouvernement avait ordonné de transporter leurs enfants dans l'Alsace dépeuplée. Plusieurs mères pénétrèrent dans les classes et s'emparèrent de leurs enfants pour les emmener.

Ce phénomène s'est reproduit depuis à Myslowitz, à Nicolai et dans d'autres villages du Schleswig; il indique une agitation organisée sur une assez vaste échelle.

—*Le Valparaiso and West Coast Mail*, du 29 mars, nous apprend que la *Révolse* était à cette date, à Valparaiso.

Ce journal nous apporte en même temps une triste nouvelle. Il annonce le décès de M. Chassan, ancien de la colonie, par la chute d'un cepar qui l'a atteint à la tête. Cet officier, qui était plein d'avenir et fort estimé, a été enterré au cimetière de Valparaiso.

SPECTACLES, &c.

Grand Muséum Anatomique.

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Monsieur les Membres de l'Union Française:

Messieurs et chers compatriotes,

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, 87 membres de l'Union qui ne sont [illegible] à la faculté pour [illegible] dans la recherche de travail, s'ont élevé à ces [illegible]:

Hommes..... 57
Femmes..... 30

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer 238, soit:

Hommes..... 197
Femmes..... 39

Il a délivré 125 Bons de logement et 325 Bons de repas.

[illegible] 20 malades ont reçu secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, les secours en espèces n'ont été distribués que dans des cas [illegible] d'une somme d'environ 600$, dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils ou d'ustensiles de travail.

[illegible] GRATUIT est [illegible] avec [illegible] de 25 élèves de tout âge. Vu [illegible] de vue pratique, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celle des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre des services rendus par le Bureau, qui échappent à toutes espèces de classifications: renseignements, demandes, conduites aux hôpitaux et chemins de fer, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé sommaire et des résultats que parlent par eux-mêmes, permettez-nous de faire appel aux sentiments de patriotisme et de générosité qui, de tout temps, ont été l'une des qualités dominantes de la race française.

Notre Société a pour but le bienfaisance pécuniaire à tous ceux qui ont besoin d'un appui [illegible] Cependant à peine six mois d'existance, l'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de ressources limitées dont elle dispose, elle avait à sa les mains un actif plus important. Les mêmes qui viennent à nous chaque jour, et celles qui se cachent et souffrent, les il faudrait aller, ne peuvent, dans l'état actuel de notre caisse, être soulagées comme elles méritaient de l'être.

Aidez nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites en faveur de notre œuvre une active propagande. Que les indifférents comprennent leur égoïsme: que leur pensée aille à ceux qui souffrent, et que bientôt, pour l'honneur de notre population, il ne soit pas un Français qui refuse à ses compatriotes dans le malheur les sympathies [illegible] dans ce sens, de nos membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués.

Pour le Conseil de direction et par son ordre:

Le Vice-Président,
H. SALOMON.

Le Secrétaire adjoint,
A. DE MONTLUZIN.

Le Trésorier,
E. B. SEGUIN.

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

A VIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'acquisition de la qualité de citoyen français, ont, dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'un terme leur est définitivement accordé par ce Consulat pour les prévenir, par leur option en faveur de la nationalité française, et qu'au moyen de la demande qu'ils en feront à tout agent consulaire de la France, ils conservent cette de leur Patrie, dans les cas prévus par la loi du 15 juillet 1870, et ne deviennent, par le fait de leur option, ni soldats ni [illegible] de leur signature, [illegible] de leur déclaration d'option. Le délai pour formuler cette [illegible] est prorogé au 30 septembre 1873.

Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1873.

[illegible] Consulat Général de France.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 24 Mai 1873.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 29 avril 1873:

[illegible]

Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.....$924,152 32

Pertes payées:
Sur risques d'incendie $89,341 66
Sur risques de mer.... 52,323 29
Sur risques de rivières 84,243 67 [illegible]

Taxes, escompte au lieu de participation, timbres, dépenses, escompte, etc.....

Laissant un bénéfice net de.....

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir.....
Prêts sur bons et hypothèques.....

Prêts garantis par actions payables sur demande.....
En caisse.....

Propriétés foncières.....
Bons de la ville, actions de banques et autres.....
Primes en voie de recouvrement.....

Réservé pour pertes non réglées et pour taxes.....

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. HOGUES, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé publiquement ce, ce 30 mai 1873.

W. L. EVANS,
Deuxième Juge de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Meubles! Meubles!

LIQUIDATION POSITIVE
Pour cause de changement d'affaires.

M. BARNETT,
46.....Rue St. Louis.....46

Invite au nombreux clientèle de la ville et de la campagne à venir acheter à des marchés les articles suivants, qu'il vendra au prix coûtant:

Meubles de chambre à coucher, en bois de rose acajou et noyer; Meubles de salon, en bois de rose [illegible] et en chêne; Nurseys; Armoires, Sideboards, Tables à dîner, Rondes; Tables de toilette; Tables à dessus en marbre, et beaucoup d'autres articles.

Venez voir avant d'acheter ailleurs.

27 mai—1m

Pharmacie.

M. E. DELERY a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public qu'il a ouvert une pharmacie à la Rue St. Louis. Il vient de recevoir un assortiment complet de médicaments, et qu'il est prêt à répondre, le jour comme la nuit, à toutes les demandes qui pourraient lui être faites.

A VENDRE. A VENDRE.

100 bouteille épaules sèches vides, de 25 litres.
150 boucaute bacon clear, côtes rib et épaules.
100 tierces jambons choix, fumés au sucre.
200 tierces saindoux choix, raffiné, Lifman et Amidon.
50 caisses breakfast bacon de choix, fumé au sucre.

Que j'offre au plus bas prix du marché.

E. T. LAWLER,
Aux Nos 75, 77, 79, 81 et 83 de la rue Poydras, ancienne rue Nile Levée.

1er jiin—1m D Mar J

GRAINS. GRAINS.

10,000 sacs avoine Gallras de choix, 30 à 40 sacs maïs, blanc, jaune et mélangé, qualité de choix.
20 à 40 sacs son de choix, patent packed, 200 sacs ship stuff.

Les magasin et en débarcadère et que je vends aux plus bas prix du marché.

E. T. LAWLER,
Aux Nos 75, 77, 79 81 et 83 de la rue Poydras, ancienne rue Nile Levée.

1er juin—1m D Mar J

FARINE. FARINE.

1500 barils farine de choix, pour les familles, marque "Lionne Blanche".
Les barils farine de choix, pour les familles, "Mt. Pelerin."
Les barils XXX choix et inférieur, différentes marques.
Gros Pain, en lots au gré des acheteurs, aux plus bas prix du marché.

E. T. LAWLER,
Aux Nos 75, 77, 79, 81 et 83 de la rue Poydras, ancienne rue Nile Levée.

1er juin—1m D Mar J

Baignoires patentées de M. HUET.

CES BAIGNOIRES, dont l'invention est toute nouvelle, offrent des avantages des plus importants sur toutes les autres Baignoires jusqu'à ce jour, car elles contiennent, à bout et faisant partie de la baignoire, un fourneau cylindrique complet chauffant l'eau en moins demi-heure et ne consommant que deux sous de bois. Ces Baignoires sont garanties et seront livrées aux mêmes prix que les autres, en s'adressant à l'inventeur, No. 8 rue Hospital, et chacun peut les voir en [illegible] et les examiner. On se charge d'adapter le [illegible] système à tout autre genre de Baignoires, [illegible] pour les travaux concernant la ferblanterie.

4 mai—3m

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE
De la Vallée du Mississippi.
COLLINS & JOURDAN,
Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toutes sortes d'encres d'imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 145 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Meubles! Meubles!

L'ERREUR DE M. THIERS.—M. Thiers avait l'ambition d'attacher à son nom la gloire d'avoir mené à bonne fin l'œuvre de la libération du territoire, mais cette gloire lui a échappé. La veille de la crise, *La Liberté* lui signalait ainsi son erreur de tactique:

La prudence traçait à M. Thiers sa ligne de conduite. Décidé qu'il est avec raison à conserver jusqu'au bout l'œuvre de la libération du territoire, décidé à éviter jusqu'à toute crise, le président de la République que devait user de tous les moyens de transactions possibles avec la droite et les centres, pour faire aux discussions irritantes, qu'il lui fallait, jusqu'au terme de patriotique que M. Calmir Périer aurait dû seulement contribuer, en refusant un portefeuille, et venir ainsi en aide à M. Thiers.

—On lit dans la *Gazette la Croix*:

Dans quelques districts du nord du Schleswig, on répand depuis quelque temps des bruits qui ont évidemment pour but de semer la crainte et la défiance parmi la population ignorante. C'est ainsi que le 16 mai des groupes très nombreux de femmes se sont formés devant les écoles catholiques d'Antoniechhütte, pendant les heures d'enseignement et se sont manifestaient la plus grande terreur. Aux questions qu'on leur fit, elles répondirent qu'elles étaient venues surveiller les écoles, parce que le gouvernement avait ordonné de transporter leurs enfants dans l'Alsace dépeuplée. Plusieurs mères pénétrèrent dans les classes et s'emparèrent de leurs enfants pour les emmener.

Ce phénomène s'est reproduit depuis à Myslowitz, à Nicolai et dans d'autres villages du Schleswig; il indique une agitation organisée sur une assez vaste échelle.

—*Le Valparaiso and West Coast Mail*, du 29 mars, nous apprend que la *Révolse* était à cette date, à Valparaiso.

Ce journal nous apporte en même temps une triste nouvelle. Il annonce le décès de M. Chassan, ancien de la colonie, par la chute d'un cepar qui l'a atteint à la tête. Cet officier, qui était plein d'avenir et fort estimé, a été enterré au cimetière de Valparaiso.

A. ROCHEAU & CO.
Sole Agents for the [illegible] & CO'S Champagne.
COMMISSION MERCHANTS,
NEW YORK. NEW ORLEANS.

Ver. MAIGNAN & F. LABORDE
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
IMPORTATEURS,
Nos. 96 ET 98, RUE BIENVILLE.
SEULS AGENTS DE
CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY.
COGNAC.
J. E. CLERC & CO.—BORDEAUX: Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.
A. DE LURIS & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges de Médoc et Château Yquem.
GENEVRE.
Bureau Bureau [illegible] J. BOLENT SCHIEGAN.
Le [illegible] VAN DER HEUL & CO.
Vieux Sherry de PAUL SELLE THOMAS & B. REIG.
Vins Rouges de Bordeaux et Bourgogne, dans barriques et cuves.
Marchandises Prohibées, Contrebande, Ordre, etc.

AUGUSTE COUTURIE,
80.....Rue de la Vieille-Levée.....80
Seul Agent pour la Vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Honiman & Co., Double Aigle.
—Offre à vendre—
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1868, 1858, 1848
1858, 1850 et, G. O. P.
Vins Rouges de Lamon, St-Victor et St-Hilaire.
Vieux.....1er août—1an

CAFE DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents la pièce.—La quantité de première qualité et délicat [illegible] sont [illegible]

BON QUESTIONNER. CHAR BON

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS DE THÉS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
toutes sortes de produits de l'Opium.
Aux Magasins bleus.
Coin Vieille Levée et Bienville.
27 juin—1 an Nlle-Orléans.

Cigares de la Havane et du Pays.
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortie cet complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Dauphine.
15 déc—1mois Nlle-Orléans, La.

PIERRE DUFOBT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES.

A l'honneur d'informer le public que depuis le 15 Mai 1873 son établissement a été transféré du No 62 de la rue St. Philippe au No 64 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines.

Il profite de ce renouvellement [illegible] pour informer ceux qui, à ses débuts, ont bien voulu le [illegible] de leur signature, [illegible] de leur déclaration d'option. Le délai pour formuler cette [illegible] est prorogé au 30 septembre 1873.

avril—3m

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta—Coin des rues Carondelet et Gravier, Nlle Orléans, 22 mai 1873.—A vis est par le présent donné aux actionnaires de la Compagnie, sous charte, une assemblée générale des actionnaires [illegible] de la Compagnie, SAMEDI, le 31 juin 1873, à midi, à l'effet de prendre considération certains amendements proposés à la charte.

Par ordre de la Direction.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Mai—août—1m

Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.

LA 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier le MERCREDI de juillet.

Le corps enseignant se compose de professeurs distingués dans les branches de la littérature et des sciences, et de 3 officiers de l'armée des Etats-Unis.

Le Cours préparatoire de l'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, le cours de chimie, de mécanique, de machines, des [illegible] et des [illegible] de 1000 pièces, des cartes, des [illegible], des [illegible], des [illegible],